

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022,
Secrétaire de séance : Alexandre LEHMANN

Etaient présents 47 titulaires, 0 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marc OXIBAR, David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Philippe PECAUT, Bernard AURISSET, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 220331-03-PAH-

**PLAN DE COMMUNICATION DU RESEAU
D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Mme CABON expose :

Vu la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire du 18 janvier 2013,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'animation du label PAH, entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Vu la délibération n° 210218-04-PAH- du 18 février 2021 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, validant la convention visant la structuration du réseau de sites d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,

Le Pays d'art et d'histoire s'engage à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine, articulée avec les structures culturelles, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale ;
- initiation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- offre au public touristique de visites de qualité par un personnel qualifié.

Dans ce cadre, un réseau d'équipements d'interprétation de l'architecture et du patrimoine a été structuré (RIAP) composé des structures muséographiques suivantes :

- La Falaise aux Vautours, Commune d'Aste-Béon (créé en 1996),
- La Maison d'Ossau (Musée de France), Commune d'Arudy (créé en 1980),
- La Maison du Barétous, Commune d'Arette (créé en 2011),
- La Maison de la Mémoire, Commune d'Aydius (créé en 2018),
- L'Écomusée de la Vallée d'Aspe à Lourdios-Ichère et Sarrance, sous gestion CCHB (créés en 1992 et 1995),
- La Villa Bedat - Centre culturel et patrimonial du Haut-Béarn, équipement intercommunal CCHB (créé en 2015),
- Le Fort du Portalet, équipement intercommunal CCHB (depuis 2017),
- Les musées d'Oloron Sainte-Marie :
 - o la Tour de Grède (créé en 2004),
 - o la Maison du Patrimoine (créé en 1985),
 - o le Trésor de la Cathédrale (créé en 2004).
 - o

Une convention de partenariat lie l'ensemble des propriétaires de ces structures afin, en particulier, de :

- Structurer l'offre de découverte patrimoniale du territoire,
- Mieux faire connaître les services proposés dans les structures et les équipements eux-mêmes.

Au programme d'actions 2022 sont inscrits la formalisation d'un positionnement des sites et la déclinaison d'un plan de communication visant les objectifs suivants :

- Augmenter la fréquentation des sites / activités,
- Améliorer la visibilité du réseau d'équipements et découvrir leur offre de services tout au long de l'année,
- Changer la perception du patrimoine / des sites et musées du réseau : moderniser leur image, s'adapter aux attentes des publics.

Le budget prévisionnel correspondant à cette action est estimé ainsi :

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Prestations de services	26 000.00 €	FEADER - LEADER	21 966.70 €
Frais salariaux	4 679.00 €	Communes	3 138.10 €
Frais indirects	702.00 €	CCHB (autofin.)	6 276.20 €
TOTAL	31 381.00 €	TOTAL	31 381.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet,
- **VALIDE** les sollicitations de financements sus-indiqués auprès du programme LEADER-Haut Béarn et des Communes partenaires,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à LEDEUIX, ledit jour 31 mars 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY